



Séance du 03 décembre 2024 à 18h00

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal de la mairie de Vescemont, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 10
Présents : 10
Absents : 0
dont représentés : 0
Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 10

Date de la convocation

26/11/2024

Date de publication

10/12/2024

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. FESSLER, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, D. VALLVERDU

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Décision du bureau n°2024-008

Objet : Finances - pertes sur créances irrécouvrables

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10,
- la délibération communautaire n°043-2020, du 15 juillet 2020, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la demande du SGC Belfort 2 d'admettre en non-valeur certains titres irrécouvrables,
- que la demande présentée par le SGC Belfort 2 n'a pu faire l'objet d'un traitement en raison d'un problème technique rendant le fichier inexploitable,
- l'instruction des services communautaires,

Monsieur le Président propose donc de ne prendre en considération que les créances éteintes, ce qui aboutirait à prendre acte des éléments suivants :

Budget général

- surendettement – effacement dettes.....3 451,04 €

Budget assainissement collectif

- surendettement – effacement dettes.....646,57 €

Le bureau après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des créances éteintes telles que présentées par Monsieur le Président.

REJETTE la demande d'admission en non-valeur

Ampliation de cette décision sera adressée à :

- SCG BELFORT 2

Étueffont, le 6 décembre 2024

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Jacky CHIPAUX